



Bruxelles, le 3 mars 2022
(OR. fr)

6762/22

JAI 274
JAIEX 22
COLAC 12
COSI 57
CRIMORG 27
ENFOPOL 105
CORDROGUE 22

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6314/1/22
Objet:	Déclaration conjointe des ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure

Les délégations trouveront ci-joint la version finale de la Déclaration conjointe adoptée à la suite du déjeuner des ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI) le 3 mars 2022.

Déclaration conjointe des ministres de l'intérieur des États membres
de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité
des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure

Nous, ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI) ;

Conscients des importantes menaces criminelles auxquelles sont confrontés nos continents et nos pays, et de leur impact sur la sécurité et le bien-être de nos concitoyens ;

Soulignant que de nombreuses activités liées à la criminalité transnationale organisée affectent conjointement nos deux régions et représentent des défis que nous devons affronter ensemble ;

Particulièrement soucieux des dommages causés par le trafic des stupéfiants sur la santé publique, la sécurité, et l'économie-et de son évolution préoccupante depuis le début de la pandémie de Covid-19 ;

Certains que, dans ce contexte, le renforcement du dialogue politique et le développement de la coopération régionale et internationale en matière d'application de la loi sont indispensables afin de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée, et particulièrement contre le trafic de stupéfiants, mais également la traite des êtres humains, le trafic d'armes, la criminalité financière, la cybercriminalité ainsi que la criminalité environnementale ;

Nous réjouissons de la création du Comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI), qui, sur le modèle du Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) européen, constitue une avancée majeure en matière de concertation et de coordination des efforts entre pays d'Amérique latine pour combattre le crime transnational organisé ;

Affirmons l'importance d'unir nos forces afin d'apporter des réponses adaptées et concrètes aux nombreux enjeux auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité ;

Insistons sur le caractère inédit du CLASI qui, dans une logique opérationnelle et régionale, veillera à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des structures existantes ;

Rappelons que l'Union européenne a adopté la stratégie et le plan d'action antidrogue de l'UE 2021-2025 qui ciblent, inter alia, le trafic illicite de drogues, les marchés transfrontaliers de la drogue et autres crimes organisés liés à la drogue et encouragent la coopération internationale à cet égard ;

Rappelons que l'Union européenne a établi différentes agences et instruments permettant de favoriser la coopération avec des États tiers en matière de lutte contre la criminalité organisée et les stupéfiants, notamment Europol et l'OEDT, ainsi qu'Eurojust, Frontex et le cycle politique de l'UE en matière de criminalité organisée et de grande criminalité internationale (EMPACT) et des dialogues bilatéraux et régionaux sur les politiques en matière de drogue, stratégies et programmes de coopération-tels que le Programme de coopération sur les politiques en matière de drogues (COPOLAD) et EL PAcCTO ;

Soulignons l'importance de renforcer le rôle d'Ameripol en tant que coordinateur des polices latino-américaines dans la lutte opérationnelle, tactique et stratégique contre la criminalité spécialisée, grave et organisée dans la région ;

Saluons l'élaboration de l'Instrument de documentation et évaluation de la menace en Amérique latine (IDEAL), inspiré de l'expérience européenne du SOCTA, qui permet une évaluation des menaces spécifiques et communes à nos deux régions ;

Envisageons à court terme de constituer une Task Force temporaire sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, dont le mandat serait de planifier des opérations communes, sur la base d'une évaluation de la menace partagée, sur le vecteur maritime en étroite collaboration avec le Centre d'analyse et d'opérations maritimes - Stupéfiants (MAOC(N)) et les acteurs et moyens opérationnels des États parties à ce centre, ainsi que sur l'identification et la saisie des avoirs criminels liés aux trafics de stupéfiants dans le cadre de la plateforme de coopération EMPACT ;

Envisageons sur la base des résultats de la Task Force d'instituer un réseau d'agents des services répressifs spécialisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants entre les États d'Amérique latine et les États membres de l'Union européenne afin de renforcer la coopération, sur le modèle des réseaux déjà mis en place ;

Envisageons d'organiser, dans le cadre de ce réseau, des opérations conjointes et des rencontres de niveau technique concernant notamment la lutte contre l'utilisation par les groupes criminels organisés de réseaux cryptés et autres outils numériques ;

Enfin, souhaitons que le dialogue entamé ce jour puisse se poursuivre et s'amplifier, tant au niveau politique, technique, qu'opérationnel et permette de développer une culture de coopération commune dans le but de garantir plus de sécurité et de bien-être pour nos citoyens.